

organismes fédéraux. Il lui incombe notamment d'établir les plans architecturaux et techniques, de demander les soumissions et d'assurer l'exécution des contrats de construction, ce qui comprend tous les relevés et travaux de génie effectués sur le chantier. La Société fait l'inspection complète des travaux d'architecture et de génie réalisés en exécution de ces contrats.

**Recherche.** La SCHL s'occupe aussi de la technologie de la construction en ce qui concerne l'établissement des normes pour la construction résidentielle, l'emploi de matériaux appropriés et l'élaboration de nouvelles techniques. La Société ne dispose pas de laboratoires mais elle bénéficie d'une expérience pratique directe et demande conseil aux spécialistes des divers organismes et ministères fédéraux. La recherche relativement à tout ce qui touche la construction résidentielle porte surtout sur l'évaluation de la demande de logements neufs, le nombre de logements neufs construits et les disponibilités en fonds hypothécaires. La Société rassemble et publie des renseignements statistiques sur la construction résidentielle. L'aide financière accordée en vertu de la Loi nationale sur l'habitation encourage les activités du Conseil canadien de l'habitation, de l'Association canadienne d'urbanisme et du Conseil canadien de recherches urbaines et régionales.

**Autres lois fédérales.** La Loi sur le crédit agricole, qui prévoit l'octroi de prêts fédéraux à long terme au titre du logement ou pour d'autres fins intéressant les agriculteurs, et la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, qui prévoit des garanties à l'égard des prêts à court et à moyen termes que les prêteurs agréés accordent aux agriculteurs pour des fins d'habitation et autres, sont décrites en détail au Chapitre 11. La Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, qui assure une aide sous forme de prêts et de subventions aux anciens combattants pour des fins d'habitation et autres, est explicitée au Chapitre 6. Ces trois lois ne touchent qu'accessoirement au domaine de l'habitation.

#### 14.1.1.2 Aide provinciale

Toutes les provinces ont adopté une loi complémentaire qui leur permet de collaborer avec le gouvernement fédéral dans des projets de construction de logements et d'aménagement de terrains. En outre, la plupart ont adopté des lois particulières sur l'habitation. On peut obtenir de plus amples renseignements en s'adressant aux ministères provinciaux intéressés.

### 14.1.2 Construction résidentielle en 1970-71

Des études sur les taux de croissance des villes, banlieues et régions rurales effectuées à la fin des années 60 ont montré que, pour répondre aux besoins du Canada en matière d'habitation à la fin de 1974, il faudrait créer au moins 200,000 nouveaux logements par an au cours de la période quinquennale 1970-74. A la fin de 1972, environ 675,000 logements avaient été mis en chantier dans toutes les régions du pays, soit à peu près les deux tiers de l'objectif.

En 1970 le nombre des mises en chantier, établi à 190,528, représentait une baisse de 9.5% par rapport au record de l'année précédente (210,415), mais en 1971 il s'est produit un revirement et les prêts hypothécaires consentis par les prêteurs ordinaires et les prêteurs agréés aux termes de la LNH ont augmenté respectivement de 38% et 77%, et les mises en chantier de 22.6%, atteignant 233,653 (tableaux 14.1 et 14.2). En 1972, la tendance à la hausse s'est poursuivie et le nombre des mises en chantier s'est hissé à 249,914. Les prêts ordinaires ont totalisé 1,182.8 millions de dollars en 1970 et 1,963 millions en 1971, ce qui représente respectivement 99,826 et 146,977 logements.

En 1970, le montant investi par les prêteurs agréés dans la construction neuve et l'amélioration de logements existants s'est élevé à 894.6 millions de dollars, ce qui représente 56,280 logements et centres d'hébergement pour 2,830 personnes. En 1971, le montant a doublé, atteignant 1,807.2 millions de dollars pour 111,914 logements et 3,882 places dans des centres d'hébergement.

L'aide fédérale directe en 1970 a porté sur 68,178 unités neuves et 7,910 unités existantes, soit au total 76,088. Les centres d'hébergement mis au point ont permis de loger 13,093 personnes. Tous les centres d'hébergement et 47,000 logements étaient destinés aux familles ou personnes à faible revenu. Le montant total de la contribution fédérale à l'habitation s'est établi à 965.5 millions de dollars. En 1971, les prêts et investissements fédéraux s'étaient élevés à 748.3 millions, pour 53,013 logements neufs ou existants et 9,034 places dans des centres d'hébergement. Environ 83% de la valeur totale des prêts directs consentis en 1971 ont été affectés à la construction de logements à coût modique, contre 72% en 1970.

Le coût moyen des logements unifamiliaux et des appartements a baissé légèrement de